



AVIS DU HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

L'EFFET DE LA RÉDUCTION DE LA TAILLE DES CLASSES SUR LES PROGRÈS DES ÉLÈVES

La question de l'influence de la taille des classes sur l'efficacité de l'enseignement et les progrès des élèves est largement débattue dans notre système éducatif. Il est assez couramment admis qu'une réduction de la taille des classes doit entraîner des effets positifs, et sa revendication fait souvent partie des mesures que les enseignants et les parents d'élèves appellent de leurs vœux.

La France a consacré, de fait, des moyens importants à une réduction sensible de la taille des classes : de 1966 à 1999, cette taille a diminué en moyenne de 43,7 élèves à 25,5 (71 %) en maternelle, de 28 à 22,3 élèves (26 %) en élémentaire, de 27,5 à 24,2 élèves (14 %) dans le premier cycle du second degré et de 30,8 à 28,8 élèves (3 %) dans le second cycle général et technologique. Encore cette dernière réduction sous-estime-t-elle l'effort réel, puisque, dans ces lycées, le nombre d'élèves par enseignant a diminué plus nettement, notamment parce que, au sein de classes aussi grandes qu'auparavant, les élèves se voient proposer plus souvent des enseignements en petits groupes ou optionnels

(de 1990 à 1995, ce taux est passé de 13,8 élèves pour un enseignant à 11,8, soit une baisse de 17 %). Le même type d'évolution peut être constaté dans la plupart des pays développés. Par ailleurs, des politiques volontaristes de réduction de la taille des classes sont conduites dans certains de ces pays, en particulier aux Etats-Unis.

Le Haut Conseil de l'évaluation de l'école a donc décidé – répondant en cela à un souhait du ministre de l'Éducation nationale – de faire le point sur ce que la recherche et les études permettent de conclure sur cette question. Il a, pour ce faire, demandé un rapport de synthèse sur « les recherches sur la baisse de la taille des classes » à Denis MEURET, professeur de sciences de l'éducation à l'université de Bourgogne. Ce rapport est public et disponible ; il peut être consulté sur le site du Haut Conseil de l'évaluation de l'école :

<http://cisad.adc.education.fr/hcee>

La discussion à laquelle il a donné lieu au sein du Haut Conseil conduit celui-ci à formuler l'avis suivant.

Une question qui appelle des recherches et des études dans notre pays

L'essentiel des travaux scientifiques de qualité sur lesquels il est aujourd'hui possible d'asseoir des réflexions et des décisions sur ce sujet est réalisé dans d'autres pays – notamment aux États-Unis – et porte donc sur d'autres systèmes éducatifs que le nôtre. Une question aussi débattue et dont les enjeux éducatifs et financiers sont particulièrement élevés devrait faire l'objet de davantage de recherches et d'études dans le contexte spécifique du système éducatif français.

Ces études et recherches devraient porter non seulement sur les effets que l'on peut attendre d'une réduction de la taille des classes « en général », mais aussi sur des questionnements plus fins.

Par exemple, alors que les dédoublements de classes sont de plus en plus nombreux et que l'on promeut le travail en groupes de taille réduite et différenciée selon les activités et les moments, ne faut-il pas envisager d'apprécier l'effet de ce type d'alternance entre grands et petits groupes ? Ne faut-il pas étudier cet effet plus particulièrement à certains niveaux réputés difficiles de la scolarité, comme le collège, ou pour certaines activités où la performance du système éducatif français est moyenne, comme l'enseignement des sciences ? Quels sont les mécanismes à l'œuvre lorsque l'on procède à des réductions de la taille des classes ? Quels sont les éventuels bénéfices des élèves (acquis cognitifs ou non) ? Y a-t-il des effets spécifiques – selon les activités ou les disciplines – de la combinaison de tailles plus ou moins réduites des groupes d'élèves et de diverses mesures de politique éducative (aide individualisée aux élèves, technologies de l'information et de la communication en éducation,...).

Par ailleurs, constate-t-on une gestion différente par l'enseignant d'un « groupe-classe » plus réduit, une meilleure intégration des élèves au système et à ses règles ? Cela ouvre-t-il la possibilité aux enseignants de développer des pratiques différentes et plus efficaces, et utilisent-ils effectivement cette possibilité ? Cela procure-t-il une plus grande « sérénité » qui rendrait plus favorables les conditions d'apprentissage ?

Enfin, on ne dispose guère aujourd'hui de travaux sur l'effet que peut avoir la réduction de la taille des classes sur les enseignants eux-mêmes : leur santé, leur « stress », leur absentéisme, toutes choses susceptibles de contribuer à expliquer la place de cette question dans les plates-formes revendicatives, voire une partie des effets positifs que l'on attribue à une réduction de la taille des classes.

Une forte réduction de la taille de certaines classes peut avoir des effets positifs

Bien que souvent conduites dans d'autres contextes que le nôtre, les recherches actuellement disponibles – recherches qui portent surtout sur l'enseignement primaire et secondairement sur le collège – convergent vers quelques conclusions importantes. Ainsi il semble exister un **effet positif – mais faible – sur les progrès des élèves, effet observé presque uniquement dans les petites classes de l'enseignement primaire, qui semble ne se produire que si l'on procède à une forte réduction de la taille des classes, et qui n'est vraiment visible que pour les enfants de familles défavorisées. Cet effet semble durable**, même après que les élèves ont rejoint de grandes classes.

Pour être efficace, une politique de réduction de la taille des classes doit donc être très sélective...

Ainsi, si l'on décide de conduire une politique de réduction de la taille des classes, il faut, pour qu'elle ait une chance d'être efficace, qu'elle soit très « ciblée » en direction des **seules petites classes du primaire** (pour nous le Cours Préparatoire) **des écoles où est concentrée la population la plus défavorisée**. Encore faut-il, si l'on veut bénéficier des effets positifs d'une telle politique, consentir un effort important – donc coûteux – de réduction de la taille de ces classes, en envisageant d'**aller vers des classes ayant nettement moins de 20 élèves**.

Il serait donc concevable d'expérimenter une disposition respectant ces trois critères, de l'évaluer au bout de deux ans, puis de l'étendre si

elle est aussi efficace que ce que laissent attendre les études.

Une telle expérimentation permettrait aussi d'associer à **une politique de réduction ciblée de la taille des classes, d'autres mesures**, par exemple, une formation des enseignants les mettant à même de tirer le meilleur parti de petites classes en y développant des pratiques adaptées (en effet la seule réduction de la taille des classes ne saurait entraîner mécaniquement le développement de telles pratiques).

En tout cas, une politique touchant d'autres niveaux de scolarité ou une politique à visée plus générale n'ont pas, d'après les recherches disponibles, d'effets positifs, **ce qui invalide la pratique de réduction de la taille des classes « au fil de l'eau » ou délibérée, telle qu'elle a été réalisée ces dernières années en mettant à profit la baisse démographique.**

...d'autant plus que d'autres politiques peuvent être plus efficaces

Il faut, de plus, se poser la question de savoir si une politique de réduction de la taille des clas-

ses – même très sélective – est plus intéressante, par rapport à son coût, c'est-à-dire est plus « efficace », que d'autres mesures de politique éducative, comme par exemple, l'aide individualisée aux élèves ou des mesures en direction des enseignants (formation, animation, évaluation, etc.).

On dispose de peu de travaux permettant des comparaisons fondées en la matière. Tout au plus peut-on tirer des impressions de recherches conduites – une fois encore – aux États-Unis et qui laissent penser que certaines **politiques s'avèrent plutôt plus efficaces, voire efficaces ou équitables, que la réduction de la taille des classes.**



Cela incite, en tout cas, à n'envisager cette politique de réduction de la taille des classes que de la façon très sélective – et dans un premier temps, expérimentale – qui a été évoquée plus haut, et après s'être posé la question de savoir si les sommes qui y seraient consacrées ne peuvent pas être mieux utilisées autrement ■

LES AVIS DU HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

Cet avis du Haut Conseil de l'évaluation de l'école sur « l'effet de la réduction de la taille des classes sur les progrès des élèves » est la première expression publique de cette nouvelle instance.

Le Haut Conseil de l'évaluation de l'école a été créé par Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale, afin de renforcer et de réorganiser un puissant pôle d'évaluation du système éducatif français.

Cette instance indépendante est composée de 35 membres nommés pour une durée de trois ans : élus nationaux et territoriaux ; personnels de l'Éducation nationale, parents d'élèves, lycéens, étudiants ; salariés et employeurs ; personnalités françaises et étrangères reconnues pour leurs compétences dans le domaine de l'évaluation du système éducatif.

Présidé par Claude THÉLOT, conseiller maître à la Cour des comptes, ce Haut Conseil est chargé de trois grandes missions :

- mission d'expertise : en examinant les évaluations produites et diffusées par le ministère et notamment par la direction de la programmation et du développement et toutes évaluations produites par tous organismes publics ou privés ;
- mission de synthèse : en tirant, sur un sujet de politique éducative, les enseignements des études et des recherches existantes ;
- mission de proposition : en commandant des évaluations spécifiques à des organismes publics ou privés dans des domaines où existent des lacunes.

Le Haut Conseil établit un rapport annuel sur l'état de l'évaluation du système éducatif ; ses avis, ses rapports et ses recommandations sont rendus publics. Il intervient dans le débat public pour favoriser une évaluation objective de l'école.

AVIS du Haut Conseil de l'évaluation de l'école

Directeur de la publication : **Claude THÉLOT**

Secrétariat général : 3/5 boulevard Pasteur 75015 – PARIS

Tel : 01 55 55 77 14

Fax : 01 55 55 77 62

Adresse du site du HCéé : <http://cisad.adc.education.fr/hcee>

ISSN en cours

Conception et impression – DPD/BED